

CAHIER DES CHARGES « Food truck Zéro Déchet »

Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les conditions d'exploitation des activités de restauration mobiles de type « Food truck » sur le domaine public de la commune.

Les emplacements concernés sont les suivants :

1. Base de voile Marcel Buffet – Avenue Samuel Bassaget - Quai Eric Tabarly – Carnon Plage – 34130 Muguio
2. Plaine des sports – Chemin de Bentenac - 34130 Muguio

Les activités autorisées devront :

1. Placer l'environnement au centre de l'offre de restauration :

- **Interdiction des produits en plastique à usage unique,**
- Limitation des emballages à usage unique.
- Gestion des déchets de manière à réduire au maximum les produits non recyclés,
- Utilisation de sacs biodégradables ou réutilisables (sacs en toile de jute ou en tissu),

Proposer une solution de vaisselle adaptée :

- Proposer une distribution par des supports en verre, ardoises et couverts réutilisables (consignés)
- Proposer une vaisselle en fibre végétale (pulpe de canne à sucre, par exemple) et couverts en bois biodégradables.
- La vaisselle jetable en plastique est proscrite.

2. Garantir une évacuation des déchets produits :

Cette prestation est à la charge du prestataire. Ce dernier précisera les modalités d'évacuation prévues.
La Commune de Muguio Carnon est engagée depuis 2019 dans la démarche « Mon marché zéro déchet »
Le dépôt des déchets provenant de l'activité est interdit dans les corbeilles de propreté.

3. Proposer une offre alimentaire dotée de bonnes qualités gustatives, privilégiant les circuits courts et les produits de saison.

4. Offrir à la clientèle une qualité de prestation (accueil) et un confort de consommation sur site.

5. Proposer une politique tarifaire cohérente ; en maintenant en permanence **clairement affichés les tarifs à l'attention des usagers.**

6. Respecter de la réglementation (hygiène, sécurité, occupation du domaine public...) liée aux activités de vente et de transformation de denrées alimentaires.